Châteauguay

Avis public

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-046-4-26

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement général G-046-4-26 modifiant l'article 1 de l'annexe A du règlement G-046-20 relatif au régime de retraite des policiers de la ville de Châteauguay.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 13 juillet 2026.

Le greffier,

George Dolhan, notaire

Châteauguay

Avis public

CERTIFICAT DE PUBLICATION
DE L'AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-46-4-26

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 13 juillet 2026, le présent avis public d'entrée en vigueur du règlement général G-046-4-26 modifiant l'article 1 de l'annexe A du règlement G-046-20 relatif au régime de retraite des policiers de la ville de Châteauguay, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 13 juillet 2026, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 13 juillet 2026.

Le greffier,

George Dolhan, notaire